ID: 056-215602608-20230830-230830H15986H1-AR



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

POLE TECHNIQUE

Objet : Achat d'un camion benne pour le service propreté Demande de subvention

Compétence n° 25

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement d'un camion benne destiné au service de la propreté publique pour un coût de 62 916,12 € HT,

DECIDE

<u>Article 1</u>: de solliciter une subvention auprès de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, au titre du Fonds de concours soutien à l'investissement des communes - Pacte fiscal et financier, pour l'achat d'un camion benne électrique pour un coût de 62 916,12 € HT.

<u>Article 2</u>: La présente décision sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan. Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

VANNES, le 30 août 2023

Le Maire,

David ROBO